

Vœu de l'exécutif

relatif la fermeture des classes dans les écoles et collèges publics à Paris

déposé en réponse aux vœux relatifs :

- aux fermetures de classes à Paris et l'exode des familles, présenté par Jean-Pierre LECOQ, Inès de RAGUENEL et les élus du groupe Changer Paris) ;
- aux fermetures de classes et suppressions de postes annoncées pour la rentrée 2024, présenté par Nathalie MAQUOI, Nour DURAND-RAUCHER, Sylvain RAIFAUD, Alice TIMSIT, Aminata NIAKATÉ, Fatoumata KONÉ et les élu-es du groupe Les Écologistes ;
- aux mesures de carte scolaire pour la rentrée 2024/2025 dans les écoles et les collèges publics, présenté par François dagnaud, Roger Madec, Colombe Brossel, Mahor Chiche, Halima Jemni et les élu.e.s du Groupe Paris En Commun)
- à la fermeture de classes dans le 15^e arrondissement (présenté par Florian Sitbon et les élu.e.s du Groupe Paris En Commun)
- relatif aux suppressions de postes enseignants dans les écoles et les collèges parisiens, déposé par Jean-Noël Aqua, Raphaëlle Primet, Ian Brossat et les élu.e.s du Groupe Communiste et citoyen.

Considérant que l'accès à l'éducation est un droit émancipateur en soi, qu'il permet aux enfants et aux adultes d'acquérir une autonomie économique et intellectuelle, de se forger un esprit critique, et de participer pleinement à la société ;

Considérant le rôle qu'a joué l'école publique, laïque et obligatoire, dans la construction de la République, et comme incarnation concrète de l'idéal démocratique ;

Considérant précisément que la mission de l'école publique est d'accueillir tous les enfants, sans distinction de richesse, de convictions religieuses ou philosophiques, ou de genre ;

Considérant la gratuité de l'école publique, certes encore imparfaite, est une ressource mise à dispositions de tous, au bénéfice de tous, mais plus particulièrement de celles et ceux dont les familles en disposent le moins ;

Considérant que parmi tous les investissements dits d'avenir, l'éducation est dans doute le plus pertinent, et au demeurant peu émetteur de CO2 ;

Considérant dès lors l'importance de maintenir un système éducatif public permettant à tous les élèves l'accès à la réussite éducative ;

Considérant les 178 classes dans les écoles primaires et la suppression de 182 postes d'enseignants dans les collèges et lycées intervenus à la rentrée 2023 à Paris ;

Considérant, toujours à Paris, les projets soumis aux CDEN des 30 janvier, pour ce qui concerne le 2nd degré, et 15 mars, pour ce qui concerne le 1^{er} degré, annonçant respectivement 128 suppressions de postes dans les collèges et lycées (dont 78 pour les seuls collèges), une baisse de la dotation horaire globale (DHG) dans les collèges, et 125 suppressions de postes d'enseignants et environ 160 fermetures de classes pour seulement 35 ouvertures dans les écoles du 1^{er} degré ;

Considérant que ces fermetures de classes dans les écoles ou les collèges représentent l'équivalent de la fermeture de 19 écoles primaires et 3 collèges ;

Considérant que ces fermetures de classes envoient un signal négatif en direction des enseignant.e.s, déjà confronté.e.s à des conditions de travail déjà difficiles, alimentant une crise du recrutement dont témoigne la baisse continue des candidat.e.s au concours, obligeant les rectorats à recourir à des procédés de recrutement, tels que les « job dating », procédés au demeurant qui auraient paru parfaitement incongrus il y a encore dix ans ;

Considérant d'ailleurs que cette crise du recrutement est pour partie la conséquence d'une divergence entre le niveau croissant de diplôme requis à l'entrée dans le métier, et celui du salaire, nourrissant un sentiment de déclassement ;

Considérant que le consensus, scientifiquement établi, qui atteste que la taille des classes est un facteur qui influe de façon très significative sur la réussite des élèves les plus fragiles ;

Considérant, précisément sur ce point, l'étude *Regards sur l'Education* publiée par l'OCDE en 2022, qui établit le constat d'un nombre moyen d'élèves par classe en France parmi l'un des plus élevé des pays membre de l'organisation ;

Considérant également que des effectifs réduits permettent de créer un climat plus favorable pour mieux accompagner les élèves qui en ont le plus besoin, et plus propice à de nouvelles pratiques pédagogiques ;

Considérant dès lors que la baisse du nombre d'élèves parisiens, qui est incontestable, doit être vue comme une opportunité pour poursuivre le mouvement engagé depuis près de dix ans de réduction du nombre moyen d'élèves par classes ;

Considérant les règles de dotation de postes d'enseignant à l'enseignement privé plus favorables à ce dernier, et donc au détriment de l'école publique ;

Considérant l'importance des enjeux de mixité sociale dans l'Académie de Paris, académie la plus ségréguée de France ;

Considérant l'engagement de la Ville en matière d'inclusion des élèves en situation de handicap, et la nécessité que l'État accroisse les moyens humains pour mieux les accompagner au cours de leur scolarité ;

Considérant que plusieurs centaines d'enfants en situation de handicap attendent une place en établissement à Paris ;

Considérant la surdité du Gouvernement face la revendication du maintien des Jardins d'Enfants, que la loi du 26 juillet 2019 et spécifiquement l'abaissement du caractère obligatoire de l'instruction à 3 ans, condamnent à court terme, et ce malgré de multiples

interpellations par de nombreuses et nombreux conseiller.e.s d'arrondissement, conseiller.e.s de Paris ou parlementaires parisiens.ne.s ;

Considérant que dans une société qui doute et se fragmente, où l'adhésion aux valeurs démocratiques n'est plus une évidence, l'école publique est l'une des dernières institutions envers laquelle les citoyennes et les citoyens ont encore confiance ;

Considérant que cette confiance ne doit pas être érodée par des mesures dictées par le seul souci de réaliser des économies ;

Considérant et que la Ville de Paris se mobilise fortement pour favoriser la réussite des élèves en consacrant d'importants moyens à l'amélioration des conditions d'accueil des élèves en transformant les cours d'écoles en Oasis, en rendant les abords des écoles plus apaisés et moins pollués avec les Rues aux Écoles, en proposant des ateliers périscolaires gratuits les mardis et vendredis, en offrant des enseignements avec des Professeurs de la Ville de Paris spécialement formés dans les 3 disciplines qu'ils enseignent (EPS, Arts plastiques, Musique) ;

Considérant également l'investissement de la Ville dans des lieux permettant d'explorer d'autres façons d'apprendre, comme le TUMO numérique, l'Académie du Climat, et plus récemment l'Académie des Langues, construite en partenariat avec l'Académie de Paris ;

Considérant enfin la mobilisation de la Ville pour entretenir ses bâtiments et améliorer leur performance énergétique ;

Considérant la mobilisation des organisations de parents d'élèves, des organisations syndicales, des associations et des élu.e.s de différents groupes politiques parisiens et régionaux, celle des parlementaires ;

Sur proposition de l'exécutif municipal, le Conseil de Paris émet le vœu :

- **que les propositions de dotation ministérielle à l'Académie de Paris pour l'année scolaire 2024-2025 permettent l'annulation des suppressions de postes, et donc des fermetures de classes (ou de divisions) dans les écoles et les collèges publics, afin de diminuer le nombre moyen d'élèves par classe et garantir à tous les élèves les conditions de la réussite ;**
- **que l'Académie revienne sur la baisse de la DHG des collèges et annule les suppressions de postes qui en découle ;**
- **que le ministère de l'éducation nationale renforce les brigades de remplacement, ainsi que le nombre de maitres spécialisés dans les écoles ;**
- **que l'État affecte des moyens supplémentaires au développement de l'école inclusive, dont le recrutement d'AESH, et travaille sur la construction de passerelles entre le secteur médico-éducatif (IME) et l'école ;**
- **que l'État amplifie sa politique de revalorisation salariale des enseignantes et enseignants.**